Publication de l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes

Avec l'index de l'égalité femmes-hommes, les employeurs peuvent mesurer l'égalité professionnelle dans leurs Sociétés sous la forme d'une note sur 100.

NUVIA accorde la plus grande importance à l'équité et à l'égalité professionnelle dans sa politique des ressources humaines et s'efforce de progresser toujours plus en la matière.

Le calcul de l'index est basé sur les 5 indicateurs suivants :

- L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, à catégorie socioprofessionnelle et âge comparables ;
- L'écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes ;
- L'écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes (uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés) ;
- Le Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité ;
- La Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Informations relatives à l'égalité femmes-hommes pour les entités du groupe en France :

Entités de plus de 250 salariés :

NUVIA PROCESS :

- L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, à catégorie socioprofessionnelle et âge comparables : 38/40
- L'écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes : 20/20
- L'écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 15/15
- Le Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
- La Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations : 0/10

Note globale : 88/100

NUVIA STRUCTURE :

- L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, à catégorie socioprofessionnelle et âge comparables : incalculable
- L'écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes : incalculable
- L'écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : incalculable
- Le Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
- La Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations : 0/10

Note globale : Incalculable

NUVIA SUPPORT :

- L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, à catégorie socioprofessionnelle et âge comparables : 39/40
- L'écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes : 20/20
- L'écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 15/15
- Le Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
- La Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations : 0/10

Note globale : 89/100

<u>Entités de moins de 250 salariés :</u>

NUVIA SAS :

- L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, à catégorie socioprofessionnelle et âge comparables : 33/40
- L'écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes : 25/35
- Le Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : Incalculable
- La Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations : 0/10

Note globale : 68/100

PLAN D'ACTION RELATIF A L'EGALITE PROFESSIONNELLE EN ATTENTE DE CONSULTATION DU CSE

MILLENNIUM :

- L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, à catégorie socioprofessionnelle et âge comparables : 40/40
- L'écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes : 25/35
- Le Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : non calculable
- La Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

Note globale : 82/100

NUVIA PREVENTION :

- L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, à catégorie socioprofessionnelle et âge comparables : 37/40
- L'écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes : 35/35
- Le Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
- La Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations : 0/10

Note globale : 87/100

NUVIA PROTECTION :

- L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, à catégorie socioprofessionnelle et âge comparables : 35/40
- L'écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes : 35/35
- Le Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
- La Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

Note globale : 90/100

NUVIA ACCESS :

- L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, à catégorie socioprofessionnelle et âge comparables : incalculable
- L'écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes : incalculable
- Le Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : incalculable
- La Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations : 0/10

Note globale : incalculable